

Il faut effectuer la transition énergétique, mais en respectant la nature et la démocratie

Voici quelques réponses aux 4 arguments que les partisans de la loi sur l'électricité affichent sur leur site ([lien](#)).

1 Plus d'électricité – produite en Suisse

Il n'est pas nécessaire de défigurer la nature et le paysage pour réaliser la transition énergétique et assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie. Il faut d'abord économiser l'énergie et exploiter le potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures.

- Il n'est pas nécessaire de défigurer la nature pour réaliser la transition énergétique et assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie.
- Une première alternative consiste à économiser l'énergie : cela n'a pas de sens de saccager la nature pour produire une électricité qui sera gaspillée. Selon l'office fédéral de l'énergie, un tiers de l'électricité pourrait être économisé sans réduction de confort.¹
- Une seconde piste est d'installer des panneaux solaires sur les toitures (et plus généralement sur les bâtiments et infrastructures), plutôt que dans la nature. Le potentiel photovoltaïque est considérable, même en hiver.
- Pour saccager la nature, le peuple est mis hors-jeu. Les objectifs de production par technologie seront fixés par le Conseil fédéral (il n'est pas clair si les parcs solaires en pleine nature et le photovoltaïque sur les bâtiments sont deux technologies différentes).² Les cantons seront tenus de définir des zones « appropriées » dans leur plan directeur pour atteindre ces objectifs, bien qu'en fait la nature ne soit pas appropriée pour installer par exemple des parcs solaires tant qu'il reste de grands toits sans panneaux photovoltaïques dans des zones ensoleillées même en hiver et peu enneigées (comme à Sion par exemple). Dans la quasi-totalité des cantons, les citoyens ne peuvent pas lancer de référendum contre ce plan directeur. Et dans ces zones « appropriées », la production d'électricité aura priorité. Les objets appartenant à l'inventaire fédéral des plus beaux paysages font certes exception (la protection de la nature a la même priorité que la production d'électricité), mais on pourra désormais renoncer aux mesures de protection, de reconstitution, de remplacement ou de compensation.

¹ Le Temps (2022), Un tiers de l'électricité consommée en Suisse pourrait être économisé. [Lien](#).

² « Le Conseil fédéral fixe tous les cinq ans des objectifs intermédiaires, globalement et pour des technologies données, la première fois un an après l'entrée en vigueur de la modification du 29 septembre 2023 » (art. 2, al 4 de la loi sur l'énergie révisée par la [loi sur l'électricité](#)).

2 Plus d'électricité – surtout en hiver

Les installations éoliennes et solaires alpines produisent certes de l'électricité surtout en hiver, mais il existe de meilleures alternatives : i) économie d'énergie et ii) utilisation du potentiel photovoltaïque (qui reste considérable même en hiver) sur les bâtiments et les infrastructures.

- Le potentiel annuel du photovoltaïque sur les bâtiments et les infrastructures est gigantesque : environ 120 TWh/an (86 TWh sur les bâtiments selon l'office fédéral de l'énergie³ et 35 TWh sur les infrastructures selon Remund et al. 2019⁴). Environ 30% de cette production annuelle est fournie durant le semestre d'hiver.⁵ Le potentiel hivernal est donc de 36 TWh, soit 6 fois les 6 TWh mentionnés comme objectif d'ici 2040 dans la loi sur l'électricité. Comme 2 de ces 6 TWh doivent selon la loi sur l'électricité provenir des barrages à accumulation, cela laisse 4 TWh pour les nouvelles énergies renouvelables, soit 9 fois moins que le potentiel photovoltaïque hivernal sur les bâtiments et les infrastructures. Ces 4 TWh ne sont certes qu'un minimum exigé par la loi, mais même si on doublait cette valeur cela resterait très nettement inférieur à 36 TWh.
- Un bilan positif sur le semestre hivernal ne suffit certes pas : l'offre et la demande d'électricité doivent s'équilibrer à chaque instant. Différentes études, telles que Remund et al. (2022) indiquent qu'il est possible d'assurer la sécurité d'approvisionnement en toute heure sans parcs solaires alpins.⁶

³ OFEN (2023), Solarenergiepotenziale der Schweizer Gemeinden. Sommer la colonne « T ». [Lien](#).

⁴ Remund et al. (2019), Das Schweizer PV-Potenzial basierend auf jedem Gebäude. [Lien](#).

⁵ Conseil fédéral (2021), Production d'électricité en hiver grâce au photovoltaïque, Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 19.4157 Reynard du 25 septembre 2019. [Lien](#).

⁶ Remund et al. (2022), Firm PV power generation for Switzerland. [Lien](#).

3 Plus d'électricité – pour la protection de la nature et du paysage

La loi sur l'électricité réduit massivement la protection actuelle de la nature et du paysage pourtant particulièrement indispensable dans un pays si densément peuplé. Ainsi, dans les plans directeurs cantonaux seront définies des zones « appropriées » contre lesquelles le peuple ne pourra pas s'opposer par référendum et dans lesquelles la production aura priorité.

- Les partisans de la loi affirment que 80% de la nouvelle production proviendra d'installations solaires sur les bâtiments et les infrastructures – et non d'installations situées dans la nature. Ce chiffre n'est toutefois indiqué nulle part dans la loi. La loi permettrait de réaliser davantage que 20% de la nouvelle production par des installations situées dans la nature. Mais même 20% est déjà énorme. Imaginez par exemple que chaque fois que vous posez 4 m² de panneaux solaires sur un toit, cela vous autorise à poser un m² en pleine nature.
- En fait, il ne convient pas d'envisager l'installation de panneaux solaires en pleine nature tant que le potentiel photovoltaïque hivernal sur les bâtiments et les infrastructures est si grand, notamment dans des zones hors du brouillard hivernal. La loi indique que leur besoin est avéré, alors que leur nécessité n'a pas été démontrée.
- Les cantons définiront des zones « appropriées » en pleine nature même si la construction par exemple de parcs solaires alpins n'est pas appropriée tant qu'il subsiste de meilleures alternatives. Et le peuple ne pourra pas s'opposer par référendum au choix de ces zones « appropriées » même si les intérêts de la protection de la nature et du paysage ont été mal pris en compte.
- La loi sur l'électricité introduit des exceptions à la protection des biotopes. Ainsi, l'interdiction ne s'applique pas à des marges proglaciaires et des plaines alluviales alpines. La production d'électricité peut réduire l'approvisionnement en eau de biotopes protégés. De toute façon, les biotopes d'importance nationale au sens de l'art. 18a LPN ne réunissent pas tous les biotopes dignes de protection, en particulier dans les Alpes (notamment des biotopes que l'on considèrerait suffisamment protégés par leur inscription à l'inventaire fédéral des plus beaux paysages, sans anticiper que cette protection perdrait de sa force).
- La loi sur l'électricité prévoit que, dans les plus beaux paysages suisses inscrits à l'inventaire fédéral des paysages, il sera désormais possible de construire des installations électriques sans mesures de protection, de reconstitution, de remplacement ou de compensation (art. 12 al. 3 bis, loi sur l'énergie modifiée).

4 Plus d'électricité – à des prix plus stables

La transition énergétique présente un coût qui sera financé par la prolongation du supplément réseau et par une augmentation du prix de l'électricité. Surtout, on paiera plus cher pour défigurer le paysage, alors que de meilleures alternatives existent.

- La transition énergétique présente un coût qui sera financé par la prolongation du supplément réseau de 2.3 ct/kWh (pour financer des subventions) et par une augmentation du prix de l'électricité hors supplément réseau (pour financer une meilleure rétribution de la production d'électricité hors subventions). Le fait que la transition énergétique présente un coût ne constitue pas en soi un argument décisif contre cette transition, vu les avantages qu'elle apporte du point de vue climatique et de l'indépendance énergétique. Il n'est toutefois pas correct de cacher ce coût.
- Selon l'Office fédéral de l'énergie, les parcs solaires produisent certes 2 fois plus d'électricité en hiver qu'une installation comparable en plaine, mais coûtent 3 fois plus cher (plus exactement : produisent 2 à 3 fois plus d'électricité hivernale, mais coûte 3 à 4 fois plus cher).⁷ Il est économiquement insensé de payer 3 fois plus pour n'avoir que 2 fois plus d'électricité hivernale. On paie plus cher, pour défigurer le paysage, alors que des alternatives meilleures pour la nature et le portemonnaie existent. De plus, les coûts des parcs solaires alpins pourraient s'avérer nettement supérieurs à ce qui est anticipé, car nous n'avons guère d'expérience avec de telles constructions. Il est normal que la transition énergétique présente un coût, mais les coûts excessifs dus à des choix insensés doivent être rejetés.
- La loi sur l'électricité oblige certes les fournisseurs d'électricité à mettre en œuvre des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique chez les consommateurs finaux, mais il s'agit d'une mesure alibi qui prévoit une réduction de la consommation d'électricité de seulement 2 TWh d'ici 2035, soit seulement un trentième de la consommation électrique actuelle (alors que selon l'Office fédéral de l'énergie, un tiers de l'électricité pourrait être économisé sans réduction de confort).

Pierre-Alain Bruchez
pabruchez@yahoo.com

⁷ EFK (2023), Wirkung der Subventionen an grosse Photovoltaikanlagen - Bundesamt für Energie. [Lien](#).